

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 24 mai 2018

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 24 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 17 mai 2018

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, Mme Michelle GASSILLOUD.

Absents excusés : Mme Sylvie THIVILLIER, pouvoir à Mme Monique RAGEYS

M Sébastien GUYOT

Absent : M Henri BRUYAS

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie ABBA

Début de séance à 20h00

### **Intervention d'Eric SOUVY, technicien du SYDER pour la présentation du bilan énergétique de la commune et le rendu d'enregistrement de puissances électriques dans les bâtiments communaux. (Dans le cadre de la convention Conseil en Energie Partagé.)**

#### Bilan énergétique :

Dans l'ensemble, les consommations des dépenses d'énergie sont en baisse constante depuis 2013 du fait des rénovations effectuées sur différents bâtiments. Moyenne nationale = 396 kWhcf/habitant ; Pomeys = 312 kWhcf/habitant. Les émissions de Gaz à Effet de Serre sont nettement en baisse depuis l'installation des deux chaudières à granulés de bois.

Consommations d'eau : les fluctuations des consommations d'eau sont dues aux arrosages du stade.

Consommations électriques : Moyenne nationale = 281 kWhcf/habitant ; Pomeys = 250 kWhcf/habitant.

Il est fait remarquer que l'arrêt d'utilisation du gaz propane en 2014 ainsi que la diminution de l'utilisation du fioul (plus qu'une chaudière fioul à la mairie au lieu de 3 en 2015) ont été des choix judicieux pour la commune.

Le point noir est dorénavant la salle ST Roch dans laquelle, actuellement, les vestiaires ne sont pas dissociés du chauffage de la salle. Ce qui entraîne une consommation excessive d'énergie alors que ce n'est pas nécessaire. La commune a lancé une étude pour optimiser l'installation mais déplore de n'avoir toujours pas de retour de la part du bureau d'études.

Eclairage public : Moyenne nationale = 87kWhcf/habitant ; Pomeys = 63 kWhcf/habitant. Globalement les sources installées sont peu énergivores. La commune a lancé une étude pour envisager l'extinction nocturne et attend toujours le rendu du SYDER en terme de coût. Monsieur SOUVY propose différents scénarii pour évaluer les économies qui en découleraient.

#### Enregistrement de puissance - Optimisation des contrats d'électricité :

Des enregistreurs de puissance de compteurs électriques ont été installés à la mairie, à l'école/salle Paul Claudel et à la salle Jean Letrève. Il en découle qu'il est envisageable de réduire la puissance souscrite à l'école/salle Paul Claudel de 30kVa à 9kVa, la salle Jean Letrève de 24 kVa à 18 kVa et de conserver l'abonnement à 24 kVa à la mairie.

Ces deux rapports sont consultables au secrétariat sur simple demande.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2018

Abstentions Monique RAGEYS, Christel CANU, Michelle GASSILLOUD

### **• DELIBERATION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE PROJET EPICERIE**

Le montant de travaux estimé par l'économiste s'élève à 174 700 € HT, le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 22 711 € HT, soit un total de 197 411 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 29 612 € au titre du partenariat territorial en complément de la demande de DETR déjà sollicitée pour un montant de 128 317 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **• DELIBERATION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA DENOMINATION ET LA NUMEROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention concernant l'adressage pour un montant prévisionnel de 10 564.60 € HT. Il s'agit du financement des plaques de rue et des numéros de voirie pour la totalité du territoire de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **• DELIBERATION : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 30 avril 2018 ; le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY propose sa candidature en tant que représentant titulaire et celle de M Jean-Pierre KHIREDDINE en tant que représentant suppléant. Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat. En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **COMMISSION JEUNESSE ET SPORT/Nicole VIRICEL :**

- Cyclo des Monts : toujours à la recherche de 3 bénévoles signaleurs pour le 16 juin pour assurer la sécurité dans le village pendant le passage des enfants. Se faire connaître en mairie.
- Bourse initiative jeunes : subvention de 10 000 € de la CAF pour 2018 et pour tout le territoire : sur présentation de projets.
- Des camps seront organisés cet été sur de nombreux villages, voir le site internet de la Com Com des Monts du Lyonnais.

### **COMMISSION SOCIALE/ Christel CANU :**

- ADMR : reconduction convention partenariale pour 4 ans. Difficulté de recruter sur le secteur nord. Les heures dites « de confort » ne seront plus subventionnées.
- Centre Socio Culturel : sollicite l'aménagement d'un espace cuisine pour organiser des ateliers.
- Bulle d'air = service porté par la MSA = service de solution de répit à domicile pour les aidants familiaux. L'association recherche des « baluchonneurs » pour étoffer leur équipe (documentation disponible en mairie)
- Acti dialogue = système de bracelets connectés pour rester en contact avec les personnes isolées.

**COMMISSION ECONOMIE/Michelle GASSILLOUD :** La réunion de la commission s'est tenue dans l'entreprise Cochonou avec une visite de l'usine très intéressante. L'entreprise envisage de recruter du personnel.

- La fédération « Oser » a une nouvelle animatrice : Mélanie GAUDET
- Site des Roches : Epora a terminé la démolition des bâtiments. La Com Com des Monts du Lyonnais va utiliser une partie de ce site pour créer un hôtel d'entreprises (essentiellement des bureaux et des entreprises de service). La commune de St Symphorien sur Coise projette d'installer un nouvel hôpital sur la partie haute du tènement
- La commission prépare une plaquette pour présenter toutes les entreprises du territoire.

### **COMPTE RENDU DU CA DU CENTRE SOCIO CULTUREL/Didier REYMONDON :**

- Bernard FERLAY et Françoise GARCIA démissionnent de la présidence. Un nouveau système de présidence collégiale (par poste de responsabilité) va être mis en place.
- Jeux Marelle : demande de labellisation LAEP (Lieu Accueil Parents Enfants) pour une reconnaissance de la CAF.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**MAISON DES JEUNES :** Le local Maison des Jeunes est de nouveau fermé jusqu'à nouvel ordre. Les usagers de la Maison des jeunes ont outrepassé la décision du Maire, qui avait, en accord avec les adjoints, prononcé la fermeture du local par un affichage sur la porte. Cette décision avait été prise car une nouvelle fois le local n'avait pas été nettoyé à la fin du week-end. En effet, dans le cadre des TAP, il est convenu que les enfants de l'école soient accueillis dans un local propre. Il est également constaté des dégradations (plaques de plafond tachées, percées, soulevées, jets de liquide sur les murs...) qui ne sont pas acceptables dans ce local qui vient d'être rénové. De plus, il a de nouveau été constaté la présence d'alcool fort dans ce lieu bien que cette interdiction ait été de nombreuses fois renouvelée. Malgré cette fermeture, les jeunes sont entrés dans le local et ont fêté le 1<sup>er</sup> mai. Le lendemain la salle était nettoyée mais le sol était étrangement gras et glissant. Les agents techniques ont du intervenir avec des produits spéciaux et l'auto laveuse pendant 10 heures pour parvenir à remettre le sol en état. De plus un message irrespectueux avait été laissé à notre attention.

Les élus ne peuvent pas tolérer qu'on aille à l'encontre de leur décision. Monsieur le Maire a adressé un courrier au Président pour lui demander de venir le rencontrer pour en discuter de vive voix. Aucun retour de sa part pour l'instant.

Le conseil se prononce pour maintenir la fermeture jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, avec le bureau MJ actuel ou autre. Il est proposé de faire intervenir un animateur quelques heures pour aider nos jeunes à repartir sur de bonnes bases tant au niveau des projets que de la gestion de l'association elle-même. Le Centre Socio Culturel sera contacté pour effectuer cette prestation.

**PROJET ESPACE CULTUREL** : Le comité de pilotage, composé d'élus et d'habitants, a visité l'ancien local technique pour envisager la possibilité d'y installer l'espace culturel. Les membres de ce COPIL proposent de choisir ce lieu et pensent que la proximité avec l'épicerie créera un lieu de rencontres et de rassemblements très opportun (petite cour devant, accessibilité...). Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers qui ne font pas partie du groupe de travail. La majorité des élus est favorable. La commune va demander des devis à des architectes pour évaluer le coût prévisionnel de la transformation du local.

**TRAVAUX DE VOIRIE/ Monique RAGEYS** rapporte que le marché de voirie de la CCMDL a été attribué cette année à Eurovia qui a proposé l'offre la mieux disante à environ 1 600 000 €.

Suite à l'intégration des communes de la Loire dans la Com Com, 3 groupes de travail ont été créés au sein de la commission : Budget/Entretien des Zones d'Activités/Règlement (dont fait partie Monique RAGEYS).

La commune de Pomeys dispose pour cette année d'un budget de 41 000 € TTC (idem n-1). Les travaux de cette année vont représenter environ 30 000 €, le reliquat sera conservé pour l'an prochain.

Travaux à venir :

- Agrandissement du trottoir près de l'école St Exupéry , sortie du parking ;
- Couzon : pose d'une grille d'évacuation des eaux de pluie, devant maison Pagenaud ;
- Petit Simiens : Virage du Ferlay, élargissement du virage ;
- Le Ferlay : reprise de tuyau et chaussée ;
- Hurongues : près du GAEC PONCET/JOANNIN : reprise de tuyaux car gros débordements lors d'épisodes orageux ;
- La Renardière : reprise de chaussée vers maison Salignat
- Chavannes reprise de chaussée devant maison Fournel
- Hurongues : Hydrocureur pour déboucher des canalisations en bordure de la RD réalisé par les agents

**COMMISSION VOIRIE** : Suite à plusieurs remarques d'habitants concernant le trafic et la vitesse excessive dans le village, des compteurs de vitesse, de type et nombre de véhicules vont être installés pendant une semaine à compter du 5 juin. Des mesures seront envisagées par la suite en fonction des résultats. (Coût 860 € TTC)

Serge FORISSIER propose qu'une liste des artisans et entreprises implantées à Pomeys soit publiée sur le site internet de la commune. La commission information/communication est missionnée sur ce sujet.

La séance est levée à minuit

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 21 Juin à 20h00**

